

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2017

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 3 mars 2017, à 20 heures, sous la présidence du maire Jacky BONIN.

Absents excusés : Sébastien GONZALEZ, Damien PACCAUD.

Après avoir approuvé le procès verbal de la séance précédente, le conseil municipal a étudié les points suivants :

**DECISIONS DE MAIRE** : Décide d'encaisser un chèque de 150 euros remis par l'Amicale de la Pétanque pour l'utilisation des installations du stade.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2016** : Sous la présidence de Jean-Claude PERRAULT, adjoint, le conseil municipal vote le compte administratif 2016 qui se présente comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses :	50.892,59
	Restes à réaliser :	327.650,00
	Recettes :	257.231,78
	Restes à réaliser :	24.597,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses :	283.671,87
	Recettes :	555.121,53
<b>CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	Investissement :	206 .339,19
	Fonctionnement :	271.449,66
	<b>Résultat global :</b>	<b>477.788,85 euros.</b>

**COMPTE DE GESTION** : Après examen, le conseil municipal vote le compte de gestion 2016 établi par Monsieur le Trésorier de la commune.

**AFFECTATION DES RESULTATS 2016** : Le conseil municipal décide d'affecter les résultats 2016 de la façon suivante : **Excédent du résultat d'exploitation 2016 de 271.449,66 euros affecté en réserve complémentaire pour 96.713,81 euros et reporté en fonctionnement pour 174.735,85 euros.**

**TRANSFERT COMPETENCE PLU** : le maire informe le conseil municipal que la loi ALLUR précise que la communauté de communes BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM' étant issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi devient compétente en matière d'urbanisme le lendemain de

l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de ladite loi, soit le 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide de voter à l'unanimité contre le transfert de cette compétence à la communauté de communes BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'.

**RENOVATION LOCAL ASSOCIATIF** : Le conseil municipal prend connaissance d'un avant projet concernant l'aménagement en local associatif, destiné en priorité au FAB LAB, de la partie étable – grange de la maison LONJARET et décide de son inscription au prochain budget.

**CHEMIN PIETONNIER** : le conseil municipal étudie la proposition du cabinet SOULAGE concernant la création d'un chemin piétonnier qui partirait du RUSTIQUE pour aller jusqu'au stade . Trois tronçons distincts ont été chiffrés. Le conseil municipal décide de retenir dans un premier temps le tronçon Mairie- Stade dans l'attente de l'enfouissement des réseaux aériens dans le bourg et du changement des canalisations d'eau potable qui devraient intervenir fin 2017/début 2018..

**DEMOLITION** : Le conseil municipal, après une visite sur le site, décide de la démolition du petit bâtiment situé dans la cour de la propriété LONJARET. Ce bâtiment ne présente aucun intérêt et sa démolition libérera de l'espace entre les autres bâtiments de cette propriété et permettra d'agrandir le parking.

**ECOLE** : le maire informe le conseil municipal de l'évolution des entretiens avec les communes limitrophes afin de pérenniser au maximum le dispositif de scolarisation des enfants de moins de trois ans. Le conseil municipal autorise le maire à signer les conventions adéquates.

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES** : le conseil municipal établit une liste d'actes prioritaires à mener sur le prochain exercice en fonction des possibilités financières de la commune.

Le maire fait le point sur les dernières réunions de communauté de commune et donne des précisions sur les modifications de taux d'imposition à venir dans le cadre de l'adoption de la TPU par BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'. Le maire précise que ces opérations n'auront aucun impact sur les feuilles d'impôts fonciers de non contribuables.

La prochaine réunion est fixée au **vendredi 7 avril 2017 à 20 heures** .